

**COUNCIL OF EUROPE
EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION**

**CONSEIL DE L'EUROPE
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

***21st MEETING OF THE WORKSHOPS FOR THE IMPLEMENTATION
OF THE EUROPE LANDSCAPE CONVENTION***

***21^e REUNION DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE***

***“Landscape and education”
« Paysage et éducation »***

Tropea, Italy / Italie

3-4 October 2018 /3-4 octobre 2018

Study visit, 5 October 2018 / Visite d'études, 5 octobre 2018

WORKSHOP 2

La formation au paysage dans les hautes écoles suisses

M. Gilles RUDAZ

Représentant suisse auprès de la Convention européenne du paysage, Office fédéral de l'environnement, Confédération suisse

Je remercie les organisateurs de m'offrir l'opportunité d'apporter un éclairage sur ce qui se passe en Suisse dans le domaine de la formation tertiaire en lien avec le paysage.

D'emblée, je me dois de préciser deux éléments du contexte suisse.

Premièrement, en tant qu'office ou ministère, notre action doit reposer sur une base légale. Deux articles de la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) concernent la formation au paysage :

- LPN Art. 1.e. (buts): La présente loi a pour but « d'encourager l'enseignement et la recherche dans les domaines de la protection de la nature, de la protection des paysages et de la conservation des monuments historiques, ainsi que la formation et la formation continue de spécialistes ».
- LPN Art. 14.a.1.b: La Confédération peut allouer des subventions « pour promouvoir la formation et la formation continue de spécialistes ».

A ces deux articles s'ajoute bien évidemment l'article 6B de la Convention européenne du paysage, qui nous rassemble dans le cadre de cette 21^e réunion des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention.

Deuxièmement, je me dois de vous exposer brièvement comment la formation tertiaire est organisée en Suisse. La formation tertiaire est dispensée par des « hautes écoles », en anglais « Higher Education Institutions ». On en distingue trois types principaux :

- Hautes écoles universitaires : Ce premier type est composé de deux sous-catégories:
 - Ecoles polytechniques fédérales
 - Universités.
- Hautes écoles spécialisées: Elles proposent des formations axées sur la pratique et privilégient une approche en lien avec le monde professionnel.
- Hautes écoles pédagogiques: Elles assurent la formation du personnel enseignant aux niveaux primaires et secondaires.

Formation tertiaire en architecture du paysage

Comme l'a bien relevé mon homologue français, Julien Transy, à propos du système de formation primaire et secondaire, le paysage est transversal. La présentation de Bosnie Herzégovine, de Dejan Radosevic, sur la formation tertiaire a également bien mis en évidence la transversalité du paysage dans les offres de formation. Il en est de même en Suisse où l'on peut trouver des cours ou parties de cours relatifs au paysage dans différents cursus variés comme par exemple en littérature ou en sciences de l'environnement, ou de façon plus classique en géographie.

En raison de cette transversalité qui rend difficile l'élaboration d'une vue exhaustive des formations tertiaires en lien avec le paysage, je me concentrerai sur la formation spécifique en architecture du paysage. Consécutivement à la réforme de Bologne, la Fédération Suisse des Architectes-Paysagistes (BSLA/FSAP) avait mandaté une étude¹ sur l'avenir de la formation en architecture du paysage en Suisse, qui m'a été d'une aide précieuse dans l'élaboration de mon propos.

On retrouve divers cours et modules de formation relatifs à l'architecture du paysage dans différents cursus, tant au niveau bachelor qu'au niveau master.

1. Steiger texte konzepte beratung, 2016, *Zukunft Ausbildung Landschaftsarchitektur*, BSLA - www.bsla.ch/media/de/pdf/studie_ausbildung_bsla_2016.pdf

	HSR	HEPIA	Autres HES	EPFZ	USI
Master	Sciences de l'ingénieur	Développement territorial	Développement territorial et systèmes d'infrastructures	Développement territorial/ systèmes d'infrastructures	Architecture
					Architecture
Bachelor	Architecture du paysage	Architecture du paysage	Ingénierie de l'environnement	Ingénierie de l'environnement	Architecture
					Architecture

Source : Adaptation d'un schéma figurant dans steiger texte konzepte beratung, 2016, *Zukunft Ausbildung Landschaftsarchitektur*, BSLA, p.7.

La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia) et la Haute école technique de Rapperswil (HSR) dispensent chacune une formation de niveau bachelor spécifiquement consacrée à l'architecture du paysage. Ces deux offres constituent les piliers de la formation en architecture du paysage en Suisse. Une centaine d'étudiants sortent chaque année de ces deux filières. Il s'agit donc de hautes écoles spécialisées, donc à caractère professionnalisant. Aussi, la majorité des étudiants intégrant ces deux formations en architecture du paysage sont issus d'une filière d'apprentissage, en horticulture par exemple.

Alors que la représentante de la Géorgie, Marina Tumanishvili, nous a exposé qu'il existe trois masters en architecture du paysage en Géorgie, la Suisse n'en propose actuellement pas. L'Ecole polytechnique fédérale de Zürich (EPFZ) a proposé un Master of Advanced Studies in Landscape Architecture (MAS) de 2003 à 2016, mais cette formation n'existe plus. L'EPFZ est toutefois en train de mettre sur pied un Master in Landscape Architecture (MSc), dont le lancement est prévu pour 2020. Il est en outre possible de réaliser une thèse de doctorat en sciences et techniques avec une orientation paysage à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich (EPFZ).

Conclusion

Mon propos a montré qu'il existe diverses offres de formation en Suisse relatives à l'architecture du paysage. Pour conclure, j'aimerais partager quelques pistes de réflexion avec vous et notamment mettre en évidence le lien avec le marché de l'emploi et les attentes des bureaux des architectes paysagistes.

Tout d'abord, la réforme de Bologne a impliqué une réduction d'un semestre de la formation au niveau bachelor. Malgré cette réduction qui peut sembler a priori minime, l'étude mandatée par la Fédération Suisse des Architectes-Paysagistes révèle que les bureaux des architectes paysagistes considèrent engager des étudiants moins bien formés que par le passé, tout particulièrement en ce qui concerne l'expérience pratique. Ainsi, ils acquièrent cette dernière lors de leur premier emploi.

Ensuite, la nouvelle qui devrait a priori être réjouissante sont les opportunités professionnelles abondantes pour les architectes paysagistes. En effet, le nombre de diplômés sortant de ces écoles ne couvre pas les besoins du marché. Ainsi, les étudiants qui sortent avec leur formation de bachelor en architecture du paysage trouvent très rapidement un emploi. Cependant, cet heureux développement a quelques répercussions sur la formation. En raison de ce contexte professionnel florissant, les étudiants ont peu d'incitations à poursuivre des études de niveau master et d'acquérir davantage de connaissances et compétences, pour ceux qui le désireraient. D'une certaine manière, la question ne se pose pas vraiment puisque, comme nous l'avons vu, il n'existe pas de formation master spécifique en Suisse. Cependant, en retour, ce manque d'incitations ne pousse pas au développement d'une telle filière.

Enfin, le fait que les architectes paysagistes aient des formations de niveau bachelor uniquement ne favorisent vraisemblablement pas leur reconnaissance dans l'accompagnement des projets où ils collaborent avec d'autres professions qui elles reposent sur des formations de niveau master. Une sorte de hiérarchie s'établit entre les formations et il est difficile pour les architectes paysagistes d'être reconnus.

Dans ce contexte que j'ai esquissé au travers de cet exposé, je ne peux que me réjouir du développement de formations de niveau master, comme se propose de le faire l'EPFZ à l'horizon 2020. Un tel développement compléterait ainsi l'offre de formation en Suisse et renforcerait ainsi les compétences des étudiants en architecture du paysage.